



Comité Social Territorial de Brest métropole

Mardi 19 septembre 2023

Déclaration liminaire intersyndicale

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élus,

Les personnels des EHPAD et de la résidence autonomie ne comprennent plus, n'acceptent plus les contraintes supplémentaires qui leur sont imposées sans contrepartie.

L'année dernière, après de nombreux jours de grève, un protocole de sortie de grève avait été signé par la collectivité et les syndicats. Dans celui-ci, la collectivité s'engageait, à améliorer le rapport vie privée/vie professionnel pour les personnels des EHPAD et résidence autonomie.

Les points suivants faisaient aussi parti du protocole :

- Les agentes et agents effectueront 1586 heures annuelles (en dérogation aux 1607h)
- Les agentes et agents bénéficieront de 45 minutes de valorisation par heure du dimanche ou de jour férié travaillée
- Poursuite de la dé- précarisation des agentes et agents contractuels (incluant les mesures intervenues depuis janvier 2022)
- Mise en place d'une astreinte pour le week-end (selon les conditions suivantes : **astreinte a minima pour tous** ; étendue sur la base du volontariat ; applicable aux métiers strictement nécessaires au fonctionnement des résidences pour personnes âgées, le week-end).

Aujourd'hui où en sommes-nous ?

La collectivité n'a rempli aucune des obligations pour lesquelles elle s'était engagée. Au contraire ! Les modifications de planning s'enchaînent sans concertation, les agents se trouvent dans l'obligation d'assurer plusieurs week-ends de travail d'affilés au détriment de leur vie familiale.

Le sentiment de maltraiter les résidents du fait de ne plus avoir le temps de bien faire son travail s'installe de façon durable. Les familles de résidents s'en plaignent de plus en plus souvent auprès des personnels présents sur le terrain.

Interpelée sur ces sujets, la collectivité nous répond « **manque de personnel par manque d'attrait** », mais dans le même temps vous décidez d'augmenter les contraintes sans contrepartie ! Dans le même temps la collectivité continue d'employer des agents à temps partiel quand il faudrait des temps complets, dans le même temps la collectivité ne donne pas d'heures de travail aux agents titulaires et vous leur demander en fin d'année de régulariser leur situation en ponctionnant leur congés annuel....

Tout ceci concourt à rendre les postes en EHPAD et en résidence autonomie de moins en moins attractif !

Cette situation ne peut perdurer ! L'intersyndicale qui représente les personnels des EPHAD et résidence autonomie vous demandent :

- le retour à l'ATT en cours avant les grèves de 2022 puisque la collectivité n'a pas répondu à ses engagements.
- - l'ouverture de nouvelles négociations pour permettre aux personnels des EHPAD et résidence autonomie de retrouver des conditions de travail acceptable.

Je vous remercie